

Qu'est-ce que le féminisme aujourd'hui en France ?¹

Le féminisme est un mouvement politique pour l'**émancipation des femmes** de la tutelle des hommes. Il est né au XVIII^e siècle dans le contexte de la Révolution française. C'est un mouvement politique **universaliste**² qui s'inscrit dans l'héritage des Lumières.

Les femmes ont les mêmes droits politiques et économiques que les hommes depuis les conquêtes féministes du XX^e siècle. Nous défendons bien sûr la pérennité de ces droits, ainsi que du principe de **laïcité**³. En effet, les religions sont souvent misogynes, et réprimer la liberté de conscience est une insulte à la nature humaine (raison) et à la quête de vérité.

Mais tous les problèmes n'ont pas été réglés, loin de là. L'iniquité perdure dans la réalisation des tâches domestiques et par la **division sexuelle du travail**. L'**exploitation sexuelle** (prostitution, pornographie), l'**exploitation reproductive** (PMA, GPA), les nombreuses **agressions et mutilations sexuelles** sont une atteinte à l'intégrité physique et à la dignité des femmes. Notre culture - par les **stéréotypes sexuels** et par la **culture de l'agression sexuelle** - nourrit cette situation.

Les femmes, en tant que classe sociale de sexe, partagent donc une situation commune d'oppression, d'exploitation et d'aliénation qui perdurent car notre culture est toujours patriarcale.

I/ Une culture toujours patriarcale

Le patriarcat, et plus généralement la domination masculine, perdure du fait d'une dualité sexuelle qui a été interprétée et théorisée comme dualisme. Le dualisme sexuel, contrairement à la dualité, oppose et hiérarchise les sexes. Comme nous le verrons tout au long de cet exposé, cette hiérarchisation est fondée sur le sexe biologique.

a) Le dualisme sexuel

La dualité des sexes, c'est-à-dire la binarité des sexes, est une réalité biologique, une réalité factuelle.

Cette dualité est interprétée, chez quasi tous les peuples actuels, comme un dualisme qui valorise l'homme et infériorise la femme.

-
- 1 Selon un point de vue *féministe radical*, fondamentalement différent de la vision « *féministe* » *libérale* que nous combattons. Sur des sujets complexes et secondaires (salaire domestique, écriture inclusive etc), nous prendrons ici des positions différentes de certaines de nos camarades féministes (*radicales*), avec lesquelles nous appelons à un dialogue apaisé et qui pourrait éventuellement nous faire changer d'avis.
 - 2 Nous défendons un *universalisme humaniste* qui reconnaît l'existence d'une nature humaine commune à toute l'humanité, caractérisée notamment par la raison et l'empathie. Nous considérons que c'est notre capacité à dialoguer rationnellement qui nous permet d'élaborer des principes pour organiser une société juste et égalitaire. Les *relativistes culturels* quant à eux, en s'interdisant d'émettre un jugement moral sur les sociétés autres que la leur, deviennent des relativistes moraux : ce qu'ils considèrent comme mal chez eux devient acceptable chez d'autres. Ainsi ils dénie à autrui une partie de sa nature humaine, et se départissent de tout véritable sens moral.
 - 3 La laïcité consiste entre autres en la neutralité religieuse de l'État, c'est-à-dire que la source de la morale d'une société laïque n'est pas un texte religieux (« révélé ») mais la raison humaine.

La domination masculine, bien qu'à des degrés divers, est présente partout dans le monde.

Le dualisme sexuel précède le patriarcat. Il trouve certainement son origine dans la division sexuelle des tâches de subsistance. Ce qui ne signifie pas que la division sexuelle des tâches de subsistance ait toujours existé.

Le patriarcat, qui signifie la domination des pères, a été institutionnalisé dès les premières civilisations antiques. Il accorde une place primordiale à la filiation par le père, aux ancêtres masculins. C'est pour s'assurer de leur descendance, que les hommes se sont mis à contrôler le corps des femmes. Notre société est toujours sous l'influence de ce patriarcat antique.

Pour que les individus intègrent et reproduisent le dualisme sexuel, ils doivent être socialisés différemment selon leur sexe.

Pour cela, la culture patriarcale invente des stéréotypes associés à chaque sexe : **les stéréotypes sexuels**.

L'ensemble des stéréotypes associés aux femmes constitue le **genre féminin**.

Les stéréotypes sexuels servent de justification à l'infériorisation des femmes, au point qu'un nombre important d'individus pensent encore que la soumission des femmes aux hommes est d'ordre naturel. C'est ce qu'on appelle la **naturalisation** des comportements sexuels.

Les stéréotypes sexuels actuels sont toujours ceux de l'élite économique, politique et intellectuelle du patriarcat antique⁴.

Pour comprendre comment les stéréotypes sexuels agissent sur les individus dès leur plus jeune âge, il est nécessaire de distinguer sexe biologique et « genre ».

Le **genre** est la socialisation des individus, selon qu'ils naissent avec une vulve ou un pénis, afin de reproduire cette domination.

Les féministes radicales nomment « genre » l'ensemble des stéréotypes sexuels attribués à chacun des deux sexes et la manière dont la société va éduquer un enfant selon qu'il naît avec une vulve ou un pénis. La **socialisation genrée** va attribuer des **comportements stéréotypés** à chacun des deux sexes, renforçant les préjugés concernant les capacités, caractéristiques et comportements des hommes et des femmes. La sphère symbolique, la culture, n'échappe pas à cette socialisation. C'est pour cette raison que le cinéma, l'humour, la littérature, les médias, les contes, les réseaux sociaux, etc., contribuent à maintenir ces stéréotypes⁵.

Le genre masculin permet de sociabiliser les garçons en vue d'en faire des soldats. Les qualités qui leur sont attribuées sont : l'action, l'agressivité, la force, le courage, la raison. Un homme doit être dur, ne pas pleurer, contrôler ses émotions, dominer, conquérir. Les jeux-vidéos, les super héros, les

4 Minski A., *Sagesses incivilisées, sous les pavés la sauvagesse !*, M Editeur

5 Rubiliani, C. (2022). Le Genre, les Adolescents et les Réseaux dits Sociaux. *Topique*, 156, 79-95.
<https://doi.org/10.3917/top.156.0080>

jouets préparent les garçons à la bagarre, à écraser l'autre pour le dominer. Cette forme de virilité privilégie la domination et l'aliénation d'autrui.

Le genre féminin, au contraire, sociabilise les filles en vue de les rendre passives, faibles, soumises aux désirs du masculin. Les qualités qui leur sont attribuées – empathie, discrétion, soin, écoute, émotion, douceur – sont infériorisées par rapport aux valeurs masculines – force, performance, agressivité.

« On les a élevées en leur donnant à croire que plaire est primordial, qu'il s'agit d'une caractéristique spécifique. Et que cela exclut l'expression de la colère, de l'agressivité ou d'un désaccord formulé avec trop de force. Nous passons un temps fou à apprendre à nos filles à se préoccuper de l'opinion que les garçons ont d'elles. Mais le contraire n'est pas vrai. Nous n'apprenons pas à nos fils à se soucier d'être aimables. Nous passons un temps fou à répéter à nos filles qu'elles ne peuvent être en colère, ni agressives ni dures, ce qui est déjà assez grave en soi, sauf que nous prenons le contre-pied et félicitons ou excusons les garçons qui, eux, ne s'en privent pas⁶. »

Le dualisme de genre est donc le moyen par lequel le système reproduit d'une génération à une autre le dualisme sexuel.

Cette socialisation explique pourquoi beaucoup de femmes intègrent et reproduisent un système misogyne.

Cette **détermination genrée** privilégie une vision dualiste et stéréotypée (masculin/féminin) des individus et du monde en général. Le masculin est valorisé aux dépens du féminin. C'est par la socialisation genrée que les hommes ont un pouvoir concret, réel, sur les femmes mais aussi sur les enfants. En effet, l'étalon de mesure étant l'homme "libre" tout ce qui ne l'est pas est renvoyé à la sphère féminine et considéré comme inférieur, à domestiquer, à éduquer. Ce pouvoir s'exprime notamment par la valorisation de l'agression sexuelle (mise en scène notamment dans la pornographie), l'impunité des violeurs, la possibilité d'acheter, d'échanger, de louer et/ou de vendre le corps des enfants et des femmes.

Critiquer le dualisme sexuel ne signifie pas que les **différences biologiques** entre les hommes et les femmes doivent être ignorées, mais que ces différences ne déterminent pas les qualités empathiques et raisonnantes des individus, qu'elles ne donnent aucunement le droit de hiérarchiser les sexes⁷.

b) Assignation au foyer

Dans la grande majorité des cultures actuelles, la domination des hommes, et les stéréotypes sexuels sur laquelle elle se fonde, a **assigné** les femmes aux tâches qui concernent la sphère domestique, les soins quotidiens du corps. Longtemps présenté comme une complémentarité des sexes, ce dualisme sexuel est bel et bien une oppression source d'iniquité, d'autant plus dans notre société capitaliste

6 Chimamanda Ngozi Adichie, *Nous sommes tous des féministes*, Gallimard, 2015, p. 15.

7 <https://insep.hal.science/hal-02926415/document>

qui valorise [à tort] le travail. La femme devient une esclave domestique au service de son conjoint, maître en la demeure.

c) Les stéréotypes sexuels alimentent une culture de l'agression sexuelle

La « **culture de l'agression sexuelle** » normalise et justifie l'impunité des agresseurs, culpabilise les victimes, imprègne toutes les sphères de la société, privée et publique, le cinéma, le théâtre, l'humour, les arts plastiques, la littérature, les médias, les contes pour enfants, les réseaux sociaux, la police, le système judiciaire. Cette culture est diffusée et entretenue depuis plusieurs milliers d'années.

Elle se caractérise par des stéréotypes sexuels qui permettent de banaliser et minimiser les violences envers les enfants et les femmes. Elle [érotise la domination](#), valorise l'appropriation des femmes et des enfants par les hommes. Elle représente l'agressivité masculine comme une expression naturelle et romantique et, au contraire, l'agressivité féminine comme l'expression pathologique d'un égoïsme illégitime, sauf si cette agressivité est orientée vers d'autres femmes.

L'inceste, la pédocriminalité, la prostitution, la pornographie, la chosification des enfants et des femmes, leur marchandisation et l'hypersexualisation font partie de la culture de l'agression sexuelle.

d) Une culture de plus en plus prédatrice

L'**hypersexualisation** des femmes et des filles est une banalisation et une commercialisation de la sexualité, et plus particulièrement du corps des adolescentes. Cette hypersexualisation met en danger les filles mais aussi les garçons. Elle est en grande partie responsable de l'augmentation des agressions sexuelles, notamment chez les adolescents. Elle consiste à réduire un être vivant à une seule partie de son corps : son sexe, qui est perçu comme un produit de consommation destiné aux hommes. Elle participe au maintien de la « culture de l'agression sexuelle », selon laquelle l'homme ne jouit qu'en possédant et en dominant, et la femme qu'en étant violée, maltraitée, torturée. La banalisation du **BDSM** est la version ultra-libérale d'une sexualité brutale et sado-masochiste.

La publicité et le monde du spectacle participent également à l'hypersexualisation des enfants et des femmes. L'industrie du textile et des cosmétiques s'inspire de plus en plus de l'esthétique érotique de la pornographie et de la prostitution pour la répandre jusque dans les collèges. Les adolescentes sont victimes de cette mode hypersexualisée à un âge où elles ne peuvent pas comprendre réellement ce que ces tenues véhiculent dans une société où la pédocriminalité reste impunie. Cette hypersexualisation contribue également à rendre glamour la prostitution auprès des mineures, à réduire ces dernières à une marchandise et la sexualité humaine à une transaction commerciale.

La **pornographie**, comme la prostitution, marchandise le sexe et le corps des femmes. Les femmes y subissent des violences sexuelles, physiques, verbales et psychologiques. Ces violences sont la

8 Martire B., *Chair et âme : l'hypersexualisation des jeunes filles*, Paris, éditions Fabert.

règle et bien réelles pour les femmes filmées. **Prostitution et pornographie n'ont jamais été aussi présentes dans nos sociétés.**

Les techniques liées à la **procréation artificielle** se développent, hors elles impliquent une exploitation reproductive.

Les stéréotypes sexuels sont largement validés par le mouvement des **transidentités** qui promeut [« l'identité de genre »](#). Le genre ne peut être une identité émancipatrice puisqu'il est le moyen par lequel les sexes sont socialement hiérarchisés⁹. Les transidentités, par des acrobaties intellectuelles irrationnelles, valident le genre et nient le sexe. Elles encouragent à se comporter indépendamment de son sexe certes, mais de manière souvent stéréotypée (masculin ou féminin) et en se prétendant du sexe biologique dont elles caricaturent les stéréotypes patriarcaux (surtout pour le genre féminin). Ainsi, elles nient les spécificités biologiques qui fondent chacun des deux sexes, et plus particulièrement celles des femmes. Ce sont pourtant bien ces spécificités biologiques (utérus) que la domination masculine exploite et opprime. Nier cette réalité biologique ne permet plus aux femmes de se reconnaître en tant que classe de sexe, ce qui met en danger leur capacité à défendre leurs droits.

II/ Droits à l'intégrité physique et à la dignité

Le féminisme est un combat, entre autres, pour l'intégrité physique et la dignité des femmes et des enfants.

a) Crimes sexuels

Le viol est une atteinte à l'intégrité physique et psychique. Les traumatismes qu'il génère sont semblables aux traumatismes psychiques de guerre. C'est pour ces raisons qu'il est aussi une **arme de guerre**¹⁰.

Les principales victimes de cette culture sont les enfants et les femmes, les principaux agresseurs sont des hommes :

- 99 % des auteurs d'agressions sexuelles sur les femmes sont des hommes ;
- les 3/4 des viols commis sur des hommes ou des garçons sont perpétrés par des hommes ;
- 80 % des victimes de viol sont de sexe féminin¹¹.

Cette culture imprègne les institutions policière et judiciaire. En 2020 :

- > 70 % des plaintes pour viol ont été **classées sans suite** (défauts de preuves, manque de volonté et de moyens financiers pour conduire une véritable enquête¹²) ;

9 <https://tradfem.wordpress.com/2023/01/18/bienvenue-a-la-clinique-des-stereotypes-sexuels/>

10 Roucayrol, Anne-Marie. « Du viol comme arme de guerre », *La Pensée*, vol. 404, no. 4, 2020, pp. 80-92.
<https://fr.statista.com/statistiques/1231189/victimes-violences-sexuelles-mineur-type-age-france/>

11 <https://fr.statista.com/statistiques/1227188/viol-enfants-france-age-lors-des-faits/?locale=fr>

12 Violaine De Filippis-Abate, *Classées sans suite : Les femmes victimes de violences face à la justice*, Payot, 2023.
<https://www.youtube.com/watch?v=h0AYky54H1w>

- > sur les 30 % de plaintes prises en compte :
 - 15 % ont été requalifiées¹³ en **agressions sexuelles**¹⁴ et jugées au tribunal correctionnel, soit parce qu'il est difficile de prouver qu'il y a eu effectivement pénétration (problème de preuve), soit, avec l'accord de la victime, pour accélérer la procédure ;
 - 15% des agresseurs ont été jugés en cour d'assises (c'est-à-dire pour viol) dont 10% ont été condamnés ;

Si on prend l'estimation de l'ensemble des viols commis en France (pas seulement ceux signalés à la justice), on peut considérer que seulement 1 à 2 % des violeurs sont condamnés en cour d'assises¹⁵.

Le faible nombre de plaintes déposées peut aussi être expliqué par le fait que la majorité des victimes sont des enfants violés par un proche dans le cadre familial.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette impunité : policiers, juges et magistrats ne sont pas suffisamment formés pour comprendre les psychotraumatismes liés aux agressions sexuelles, les victimes pouvant avoir des comportements, du fait du traumatisme, qui les décrédibilisent (elles se pensent coupables, en font trop ou pas assez, etc.) ; des membres de l'élite politique, économique et judiciaire sont eux-mêmes des agresseurs sexuels. À cela s'ajoute **l'inversion systématique de la culpabilité**, la charge de la preuve pesant sur celui qui porte plainte, mais aussi du fait des préjugés sur les femmes et la sexualité qui sont encore très présents. Fait notable, **la justice condamne moins gravement les incestes contre des filles que contre des garçons**¹⁶.

La gravité des conséquences en fait pourtant un problème de dignité humaine et de santé publique majeure. Les agressions sexuelles engendrent de nombreux autres problèmes de société. Les enfants violés deviennent souvent des adultes soumis et certains deviennent des agresseurs¹⁷. L'inceste et la pédocriminalité participent à maintenir les inégalités sexuelles et sociales en reproduisant le schéma dominant/dominé qui fonde le dualisme sexuel.

<https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos-2-violences-sexuelles-de-lenfance.html>

https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCL-inter_2803_compressed.pdf

Le Goaziou, Véronique, *Viol. Que fait la justice ?*, Presses de Sciences Po, 2019.

13 Une infraction est dite requalifiée lorsque le parquet ou le juge d'instruction modifie le chef d'accusation pour lequel une personne est poursuivie.

14 Les **infractions sexuelles** sont des actes de nature sexuelle imposés à une personne sans son consentement : cela peut être de l'exhibition, du harcèlement, des attouchements (**agression sexuelle**) ou des pénétrations ou acte bucco-génitaux (**viol**). **41 % des infractions sexuelles sont des viols**. Le viol est un crime, ce qui appelle par conséquent un traitement judiciaire plus rigoureux. Il est jugé en cours d'assises et puni de 15 ans d'emprisonnement maximum. Pour les mineurs de moins de 15 ans, tout acte de nature sexuelle de la part d'un adulte est illégal. Depuis la loi de 2021, un mineur de moins de 15 ans ne peut consentir à un rapport sexuel (loi du 21 avril 2021).

<https://www.youtube.com/watch?v=c13qRYNb6rg>

15 Le Goaziou, Véronique, *Viol. Que fait la justice ?*, Presses de Sciences Po, 2019.

Depuis le 1er janvier 2023, afin de réduire les délais de justice, les viols ne sont plus jugés en cours d'assises mais par des magistrats au sein des cours criminelles départementales : <https://cnb.avocat.fr/fr/actualites/le-conseil-constitutionnel-maintient-les-cours-criminelles-departementales>

16 Dussy D., *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Pocket, 2021.

17 Salmona M., *Le livre noir des violences sexuelles*,

Dussy D., *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Pocket, 2021.

Dans la majorité des cas, les victimes d'agressions sexuelles ont moins de 18 ans¹⁸, un quart des victimes de viols ont entre sept et neuf ans, 18% entre quatre et six ans et 5% ont même moins de quatre ans¹⁹. Les hommes sont les principaux auteurs des violences sexuelles sur majeur (99 %) et sur mineur (95 %)²⁰. Les auteurs de violences sexuelles sur mineur sont majoritairement des hommes adultes (62%) mais la part des plus jeunes est importante : 17 % ont moins de 15 ans. 49 % des violences sont exercées dans le cadre familial.

b) Exploitations sexuelles

Les stéréotypes sexuels permettent de socialiser les femmes de façon à ce qu'elles intègrent certains comportements : besoin de plaire aux hommes, d'exprimer davantage leurs émotions pour leur plaire, paraître plus fragiles et idiotes pour les rassurer, être plus empathiques et plus sensibles à leurs souffrances que les hommes ne le sont pour les souffrances des femmes, etc. Cette socialisation à la séduction entraîne une rivalité entre les femmes et une division de la classe sociale des femmes entre bonnes et mauvaises : la mère et la prostituée. L'une prend soin du mari et de sa descendance tandis que l'autre est disponible pour satisfaire la sexualité de tous les hommes. La femme idéale est l'infirmière capable d'abnégation pour satisfaire les besoins de son époux, de ses enfants, des personnes âgées, des infirmes, etc.

L'exploitation sexuelle des femmes, par la **prostitution** et la **pornographie**, cause d'innombrables maladies et souffrances²¹, et altère les relations entre les hommes et les femmes²². Ces deux formes de marchandisation des femmes ne peuvent pas exister sans les consommateurs.

Les femmes prostituées sont majoritairement soumises à des réseaux de traite humaine, intérieurs (dans le pays) et extérieurs. La main d'œuvre européenne ne suffisant pas, les réseaux et proxénètes font appel à la traite internationale (contrôlée par le crime organisé²³) et au trafic de migrants clandestins, qui sont particulièrement sujets à leur emprise, du fait de leur présence illégale dans un pays qui leur est étranger. Le déplacement des victimes hors de leur pays d'origine peut faire partie de stratégies adoptées par l'exploiteur ou le réseau pour les isoler et les empêcher de créer des liens, quel que soit le lieu où elles se trouvent. On estime que :

- 85 % des prostitués en France sont des femmes ;
- 93 % des prostituées en France sont étrangères²⁴ ;
- 20 % sont mineurs²⁵ ;
- 99 % des clients sont des hommes.

18 <https://fr.statista.com/statistiques/1227185/viol-enfants-france-sexe/?locale=fr>

19 <https://fr.statista.com/statistiques/1227188/viol-enfants-france-age-lors-des-faits/>

20 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763591?sommaire=5763633#graphique-figure4>

21 https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/doc_violences_sex/2014-diaporama-Prostitution-colloque-de-Munich.pdf

https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/ppt_judith_trinquart_1_dec_2011.pdf

<http://fondationscelles.org/pdf/FACTS/07-Les-consequences-de-la-prostitution-sur-la-sante-des-personnes-pages97-103-RapportFACTS.pdf>

22 <https://revolutionfeministe.wordpress.com/2018/10/27/leur-mari-est-client-de-la-prostitution-les-femmes-de-lombre/>

23 Artaud. Xavier Raufer et Stéphane Quéré. *La mafia albanaise. Une menace pour l'Europe*. In: *Politique étrangère*, n°1 - 2001 - 66^eannée, pp. 213-214. www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2001_num_66_1_5057_t1_0213_0000_2

24 <https://arreteonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Document%2010.pdf>; <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-edition-2023.pdf>

25 <https://www.radiofrance.fr/franceinter/entre-7-000-et-10-000-mineur-e-s-se-prostituent-en-france-selon-un-rapport-inquietant-3550655> ; <https://solidarites.gouv.fr/mineurs-victimes-de-prostitution-des-solutions-existent-pour-vous-accompagner> ;

Concernant les mineurs, en 2020 :

- une victime de proxénétisme de nationalité française sur deux est mineure²⁶ ;
- 90 % des mineurs victimes d'exploitation sexuelle sont de nationalité française ;
- la proportion garçons/filles victimes de prostitution est de 1/9 pour les mineurs de nationalité française ;
- 88 % sont âgés de 14 à 17 ans ;
- dans 39 % des cas les victimes mineures françaises de prostitution qui ont moins de 13 ans le sont par des membres de leur famille ;
- la moitié des mineurs victimes étaient placés en foyer ;
- plus de la moitié des mineurs victimes de prostitution rapporte des événements antérieurs traumatiques dans leur parcours de vie : violences sexuelles, physiques, psychologiques (intrafamiliales et/ou extrafamiliales), antécédents judiciaires des parents.

Les **prostituées visibles dans la rue sont majeures, les mineurs étant cantonnés dans les bars, les appartements, les voitures, les saunas, ce qui rend la prostitution des mineurs plus difficile à identifier**²⁷.

Dès l'Antiquité, le système prostitueur est un système basé sur la traite, esclaves et prostituées provenant des zones les plus pauvres, achetés ou capturés dans des zones lointaines ou soumises. On ne peut donc comprendre la prostitution si on l'isole du système prostitueur, si on ne prend pas en compte le trafic de migrants, la traite humaine et les réseaux pédocriminels qui impliquent l'enlèvement et la prostitution forcée d'un nombre toujours plus important de mineurs²⁸.

Tout comme les proxénètes, les pornographes ciblent en priorité des femmes jeunes, voire très jeunes, précaires et fragiles. Les méthodes de recrutement sont aussi similaires : « 90 % des productions pornographiques pourraient être incriminées *pour viols, viols aggravés, agressions sexuelles ou traite des êtres humains*²⁹ ». Les images qui dominent le marché de la pornographie sont misogynes. Elles ont une influence importante sur l'imaginaire sexuel des hommes, des femmes et des mineurs³⁰. En 2023, la fréquentation des sites pornographiques par les mineurs est désormais comparable à celle des adultes : 30 % chez les mineurs contre 37 % chez les adultes. Dès 12 ans, plus de la moitié des garçons se rend en moyenne chaque mois sur ces sites³¹.

c) La traite des êtres humains

La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, par le biais de menaces ou de l'utilisation de la force ou d'autres formes de contrainte comme l'enlèvement, la fraude, la **tromperie** ou l'abus de pouvoir, en vue de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation.

En 2021, la traite des êtres humains touche 50 millions de personnes dans le monde. Il s'agit du troisième trafic mondial illicite, après les armes et la drogue, qui se chiffre à 150 milliards de

26 <https://association-cvm.org/public/media/uploaded/pdf/rapport-promifrance-prostitution-mineurs-cvm-2022.pdf>

27 Richard Poulin, *La prostitution des enfants*,

28 « Selon Europol, environ 10 000 enfants migrants ont disparu en Europe au cours des deux dernières années. En effet, 48 % des victimes de traite des êtres humains en Europe sont mineures. Selon l'UNICEF, 2 millions d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle à travers le monde... »

https://fondationscelles.org/pdf/RM5/5e_Rapport_mondial_Fondation%20SCELLES_2019_telechargement.pdf

29 Laure Beccau, procureure de la République de Paris, in : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/286499-pornographie-une-marchandisation-du-sexe-et-du-corps-des-femmes>

30 <https://theconversation.com/pornographie-en-ligne-des-risques-preoccupants-pour-les-adolescents-158472>

31 <https://www.vie-publique.fr/rapport/286541-rapport-d-information-sur-l-industrie-de-la-pornographie>

dollars au niveau mondial³². Elle est à la fois transnationale et nationale. 87 % des victimes étaient exploitées dans le cadre d'un réseau³³, et 59 % ont subi de multiples formes d'exploitation, successivement ou simultanément. La traite humaine profite des routes migratoires vers l'Europe³⁴. À la fin de l'année 2022, l'UNICEF estime qu'un nombre record de 43,3 millions d'enfants vivent en situation de déplacement forcé, ce qui en fait des proies potentielles, surtout s'ils sont sans leurs parents.

La traite revêt différentes formes d'exploitation :

- **travail forcé** : en 2021, en France, 18 % des victimes de traite humaine sont exploitées dans le cadre du travail forcé, et ce sont principalement des femmes qui sont victimes de cette forme d'exploitation (67 %) ³⁵ ;
- **prélèvement d'organes** : vise particulièrement les populations vulnérables et pauvres, Il est largement dominé par le marché des reins. Le trafic illégal d'organes compte pour 10 % des 70 000 reins transplantés chaque année à travers le monde³⁶ ;
- **adoptions illégales** : « recouvrent toutes les actions qui dérogent aux normes et aux règles de l'adoption établies dans les pays de départ et dans les pays d'arrivée, ainsi qu'aux droits humains et aux droits de l'enfant, tels qu'établis par l'ONU en 1948 et 1989. Non-consentement de la mère, vol d'enfant, corruption de fonctionnaire, falsification de documents administratifs ou encore supposition³⁷ d'enfant³⁸ » ;
- **réseaux pédocriminels** : criminalité organisée pour l'abus sexuel des enfants, donnant souvent lieu à marchandisation et exploitation :
 - **pédopornographie sur internet** : les faits d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne se multiplient ces dernières années³⁹, des pédocriminels commandent des viols de mineurs en direct⁴⁰ et plus de 60 % des victimes sont des préadolescents, ainsi que des bébés et de très jeunes enfants⁴¹ ;
 - **prostitution : des millions de mineurs sont prostitués dans le monde entier**, notamment pour répondre au tourisme sexuel impliquant des enfants. Les rapports sexuels sont souvent filmés pour alimenter la pédopornographie, ce qui confirme le lien intime qu'entretiennent ces deux phénomènes⁴². En France, il est difficile de connaître les chiffres exacts mais il existe une traite interne qui profite de mineurs en rupture familiale, isolés et fragiles⁴³ ;

32 <http://www.esclavagemoderne.org/wp-content/uploads/2022/10/enquete-TEH-asso-en-france-2021.pdf>

33 Enquête, « Les victimes de traite des êtres humains », MIPROF-SSMSI, 2022.

34 Peyroux, O., Entretien du sociologue Olivier Peyroux par Marie-Amélie Carpio, « La traite des êtres humains est en plein essor sur les routes migratoires vers l'Europe », *National Geographic*.

35 <https://www.esclavagemoderne.org/wp-content/uploads/2022/10/enquete-TEH-asso-en-france-2021.pdf>

36 <https://icat.un.org/sites/g/files/tmzbd1461/files/v2101657.1.pdf>

37 Pratique consistant à attribuer, via une fraude à l'état-civil, la maternité d'un enfant à une femme qui n'en a pas accouché.

38 <https://lejournal.cnrs.fr/articles/adoptions-illegales-en-france-un-rapport-inedit-dresse-letat-des-lieux>

39 Demetris, D. S., & Ketzmann, J., « Online Child Sexual Exploitation: A New MIS Challenges », *Journal of the Association for Information Systems*, 22, 2021.

40 https://actu.fr/societe/viols-d-enfants-en-ligne-300-francais-suspectes-commander-ces-atrocites_57339654.html

41 <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Pedocriminalite/Base-de-donnees-internationale-sur-l-exploitation-sexuelle-des-enfants>

42 https://fondationscelles.org/pdf/RM5/5e_Rapport_mondial_Fondation%20SCELLES_2019_telechargement.pdf

43 <http://www.contrelatraite.org/index.php/traite-des-mineurs>

- **prostitution** : 76 % des victimes identifiées de la traite le sont à des fins d'exploitation sexuelle, 51 % sont des femmes, 20 % des filles^{44 45} ;
- **mendicité forcée** : les victimes identifiées de cette forme d'exploitation, qui consiste à forcer une personne à mendier pour en récupérer les gains, représentent 6 % de la traite⁴⁶ ;
- **contrainte à commettre des délits** : les victimes identifiées de cette forme d'exploitation, qui consiste à forcer une personne à commettre des crimes et délits en vue d'en récolter les gains, représentent 1 % de la traite⁴⁷.

d) L'exploitation reproductive

L'exploitation reproductive relève aussi de la traite humaine. En effet les bébés achetés ne sont plus traités comme des êtres humains avec une sensibilité, une volonté, des attachements, mais comme une simple marchandise à même de combler un « projet parental » de riches Occidentaux, en exploitant des femmes vulnérables qui sont considérées comme des usines à ovocytes ou à bébés⁴⁸.

La procréation artificielle implique de s'en remettre au pouvoir médical et technicien, et donc une perte d'autonomie. Elles impliquent une exploitation reproductive et un eugénisme qui se développe avec l'usage de ces nouvelles techniques médicales :

- **La fécondation in vitro (FIV)** nécessite d'administrer de fortes doses hormonales pour obtenir des ovocytes – ce qui n'est pas sans conséquence pour les femmes – et produire plusieurs embryons en laboratoire qui, lorsqu'ils ne sont pas viables, sont gardés dans des banques pour d'autres recherches, notamment pour le développement des cellules souches⁴⁹ ;
- **l'Insémination Artificielle Médicalisée** est devenue une industrie mondialisée qui, pour répondre à la demande, a recours à des banques de sperme⁵⁰ et d'ovules⁵¹ ;
- **le Diagnostic Pré-Implantatoire (DPI)** permet de détecter la présence d'éventuelles "anomalies" génétiques ou chromosomiques dans les embryons conçus après fécondation *in vitro* et permet d'ores et déjà (aux USA) de choisir les embryons susceptibles de produire la couleur potentielle des yeux désirée par les parents⁵² ;
- **la Gestation Pour Autrui**, tout comme la prostitution et la pornographie, est une atteinte à la dignité humaine, le corps de la mère est réduit à l'état de contenant et est entièrement mis au service des clients qui sont prêts à tout pour obtenir un enfant. Arracher l'enfant à sa mère biologique a également des conséquences pour la santé mentale de l'enfant.

Ces nouvelles technologies participent à la marchandisation de parties du corps, au développement d'une bioéconomie. Embryons, ovocytes, sperme sont stockés dans des banques et mis au service des plus fortunés. Le marché des ovocytes, des cellules souches et des bébés se fera toujours aux dépens d'une classe sociale exploitée au profit d'une classe supérieure qui en a les moyens.

44 <https://www.ohchr.org/fr/trafficking-in-persons>

45 <https://www.esclavagemoderne.org/wp-content/uploads/2022/10/enquete-TEH-asso-en-france-2021.pdf>

46 <https://www.esclavagemoderne.org/wp-content/uploads/2022/10/enquete-TEH-asso-en-france-2021.pdf>

47 <https://www.esclavagemoderne.org/wp-content/uploads/2022/10/enquete-TEH-asso-en-france-2021.pdf>

48 <http://abolition-ms.org/nos-actions-fr/contexte-gpa/oui-la-gpa-transfrontiere-releve-de-la-traite-humaine-et-du-traffic-denfants/>

49 <https://www.vitafertilidad.com/fr/blog/preservation-de-la-maternite/comment-fonctionne-une-banque-demembryons-et-dovocytes.html> ; <https://www.inserm.fr/dossier/cellules-souches-embryonnaires-humaines/> ;

<https://www.msconnect.fr/innovation-sante/recherche-et-innovation-therapeutiques/les-progres-attendus-en-medecine-regenerative/>

50 <https://www.cryosinternational.com/fr-fr/dk-shop/prime/>

51 <https://ivi-fertilite.fr/ivi-possede-grandes-banques-dovules-au-monde/>

52 <https://www.fertility-docs.com/programs-and-services/pgd-screening/choose-your-babys-eye-color/>

La sexualité et la procréation ne peuvent pas être des actes marchandisables. À quel degré de négation de l'humanité de l'Autre faut-il sombrer pour paisiblement composer son bébé à la carte, louer des utérus, acheter des enfants ? S'autoriser à contrôler, maîtriser, façonner des êtres vivants c'est s'autoriser à concevoir le vivant comme un ensemble de rouages dénués d'esprit et de volonté propres pour toujours plus d'exploitation, d'oppression et de mépris.

e) Voilement des femmes

Le puritanisme, majoritairement religieux, avec son injonction à la pudeur ne vise que les femmes. Il considère bien souvent le corps féminin comme étant impur et devant être caché, effacé voire mutilé.

Le voile, dès l'époque antique, est un instrument de contrôle qui permet de distinguer les femmes mariées des célibataires et des prostituées. Symbole de soumission de la femme, son origine est aristocratique et citadine⁵³. Au XVIIe siècle, le voile chrétien rappelait le péché originel, témoignait de la soumission de la femme et évitait de provoquer le péché de luxure⁵⁴. Le voile a donc une signification hiérarchisante et culpabilisante.

Le **voilement des femmes (hidjab et burqa particulièrement)** est une atteinte à leur dignité, un obstacle à leur émancipation politique et à leur liberté sexuelle. Toutes ces atteintes doivent être critiquées. Le voilement des mineures dans les écoles doit rester interdit⁵⁵, tout comme le voilement intégral pour les femmes dans tous les espaces publics⁵⁶.

L'interdiction du voilement des femmes ne devrait pas s'appuyer sur le principe de laïcité, d'autant que cette interdiction restreint un des trois piliers de la laïcité, la garantie du libre exercice du culte⁵⁷. Mais les restrictions de liberté sont très courantes et justifiées quand elles visent de manière proportionnée la défense d'autres principes importants : égalité, dignité, liberté d'autrui etc. Restreindre la liberté religieuse du voilement est donc nécessaire du point de vue de la dignité des femmes, c'est-à-dire de leur droit de ne pas subir l'oppression⁵⁸ ; une oppression si ancienne (et d'une origine supposément divine) qu'elle peut même être intégrée et défendue par des femmes elles-mêmes. Nous ne prétendons pas « libérer » de force ces femmes - par une interdiction du voile partout - que nous considérons comme aliénées par le patriarcat, mais nous pensons qu'il est de la responsabilité d'une société soucieuse de la condition des femmes de dire haut et fort que le voilement est une oppression et de protéger les filles contre cela. Ainsi, la loi doit aller plus loin et interdire le port du voile pour les enfants y compris dans les écoles privées et dans l'espace public. Quant à interdire la burqa, c'est en raison aussi d'une vision élémentaire et universelle du vivre-ensemble : notre conception de la vie sociale et de l'ouverture à l'Autre impliquent de montrer son visage. Le visage incarne le caractère unique de notre personne, il nous confronte donc à l'altérité et est la condition du lien avec les autres êtres humains.^{59/60}

f) Mutilations sexuelles des enfants

53 Giuseppina Muzzarelli M., *Histoire du voile. Des origines au voile islamique*, Bayard, 2017, 320 p.

54 <https://www.youtube.com/watch?v=yJnBNmaiw88>

55 Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004.

56 LOI n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

57 Les deux autres piliers étant la séparation des Églises et de l'Etat et la neutralité religieuse de l'État.

58 Nous pensons que la quête d'émancipation sociale (autrement dit une recherche de liberté) est profondément une défense de la dignité humaine, c'est-à-dire que cela va contre notre nature humaine que d'être exploité, opprimé ou objectifié. C'est le principe de dignité qui nous fait dire "nous ne sommes pas des marchandises" ou "nous ne sommes pas des objets sexuels".

59 Hennette Vauchez S., *Laïcité*, éditions Anamosa, 2023, p. 20-21

60 Toutes choses qu'a bien révélé l'inique obligation du port du masque durant le covid, notamment pour les enfants.

Les **mutilations génitales, l'excision et la circoncision** sont une atteinte à l'intégrité physique et psychique. Elles sont causes de stress-postraumatiques qui peuvent être dissociatifs⁶¹. Quelles que soient les raisons que les religions ou traditions ont développées pour les pratiquer, rien ne peut les justifier. La circoncision, au même titre que l'excision, est une agression qui génère de multiples souffrances tout au long de la vie. Il est aujourd'hui reconnu que les atteintes à l'intégrité physique des enfants peuvent les conduire à des comportements de soumission, de mise en danger de soi, d'agressivité et de violence. Les maltraitements, et les maltraitements sexuels plus particulièrement, induisent souvent chez les garçons une plus grande agressivité et une moindre capacité dans l'expression des émotions⁶².

La banalisation, voire la valorisation, du **transsexualisme** , et plus particulièrement chez les mineurs, est également condamnable. En 10 ans, le nombre de "réattributions" a doublé , pourtant, aucune mutilation n'est anodine. D'autant plus que les principales raisons pour lesquelles une fille ou un garçon souhaite « changer de sexe » sont souvent liées à des traumatismes subis dans l'enfance ou à la peur de grandir dans une société misogyne. Ces enfants devraient avant toutes choses bénéficier d'un véritable soutien psychologique pour mieux comprendre les raisons de leur dissociation⁶³.

g) Violence dans le couple

La culture de « l'amour romantique », sous couvert de complémentarité, diffuse encore largement les stéréotypes sexuels. C'est pour cela que de nombreux couples en union libre reproduisent tout de même les schémas du mariage patriarcal : c'est le nom du père qui est prioritairement attribué aux enfants ; le père se comporte et est traité par l'entourage du couple comme un « chef de famille ». Toutes les conditions sont réunies pour qu'il puisse exercer impunément des violences contre sa conjointe et leurs enfants⁶⁴ :

- 87 % des victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité en France en 2020 sont des femmes ;
- 86 % des agressions dénoncées restent impunies ;
- seule une femme sur dix, victime de violence conjugale et souhaitant quitter le foyer, peut avoir accès à un hébergement ;
- **en France** , ce sont 94 femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2023.

Les violences conjugales ne concernent pas uniquement les couples mariés. Lutter contre les stéréotypes sexuels et le mythe de « l'amour romantique » permet de former des couples où hommes et femmes sont égaux, les besoins de l'un n'empiétant pas sur ceux de l'autre, chacun étant capable de comprendre et de respecter l'autre⁶⁵.

Au sein du couple, ce sont les femmes qui courent le plus grand risque de subir des agressions physiques : viol conjugal, meurtres, violences psychiques.

61 Dans la dissociation, la victime devient étrangère à son corps, elle est dans un état de conscience modifiée, voir la note de lecture du livre de Muriel Salmona : <https://lesruminants.com/2023/04/28/le-cycle-de-la-violence-muriel-salmona/>

62 Boyle G. Circumcision of infants and children : short-term trauma and long-term psychosexual harm. *Advances in Sexual Medicine* 2015, 5, 22-38. Doi : [10.4236/asm.2015.52004](https://doi.org/10.4236/asm.2015.52004).

63 Athéo N. et Golse B., *Changer de sexe : un nouveau désir ?*, éditions Hermann, 2022, 382 p.

64 <https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/Lettre%20n%C2%B018%20-%20Les%20violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20les%20violences%20sexuelles%20en%202021.pdf>
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763591?sommaire=5763633>

65 Herrera Gómez C., *Révolution Amoureuse : pour en finir avec le mythe de l'amour romantique*, Binge Audio, 2022.

Il est d'autant plus difficile pour les victimes de s'extraire d'un milieu violent quand elles sont dépendantes financièrement.

III/ Exploitation économique des femmes

a) Exploitation domestique

Depuis l'Antiquité jusqu'aux années 1970, la famille était patriarcale. Le père donnait sa fille au futur époux, la femme et les enfants appartenaient au père. Le mariage était une institution qui permettait l'appropriation reproductive et sexuelle des femmes par les hommes.

Dès les débuts du féminisme, le mariage est critiqué et le droit au divorce exigé. Les féministes dénoncent le mariage au bénéfice de l'union libre.

En effet, pendant très longtemps les femmes ont été très fortement poussées à se marier et ne pouvaient pas divorcer. Jusqu'aux années 1960, la femme qui se mariait devenait un sous-citoyen, elle perdait des droits, devenait juridiquement soumise à son mari. Les femmes acquièrent le droit de vote 150 ans après les hommes, en 1944. Cela illustre que la femme était historiquement exclue de la sphère politique, elle devait se concentrer sur la gestion d'un foyer et, si elle était célibataire ou si son mari le voulait bien, elle pouvait travailler à l'extérieur et avoir une vie sociale plus riche et éventuellement commencer à se politiser. Toute femme actuelle qui travaille et/ou qui défend une position politique quelle qu'elle soit ne peut donc logiquement pas se revendiquer de l'héritage du féminisme.

Comme précisé précédemment, la domination des hommes sur les femmes, et les stéréotypes sexuels sur laquelle elle se fonde, a **assigné** les femmes aux tâches qui concernent la sphère domestique, les soins quotidiens du corps. Dans nos sociétés capitalistes, ces tâches, lorsqu'elles sont accomplies à l'extérieur du foyer sont rémunérées et considérées comme un métier : domestiques, lingères, nourrices, etc. **En assignant la sphère domestique aux femmes, elles ont été exclues de la sphère politique**, considérée comme masculine.

L'idéal de la femme au foyer, qui s'est généralisé à partir des années 1950, oblige les femmes à tenir correctement une maison, ce qui implique de faire certaines tâches rébarbatives et répétitives : entretien du mobilier, du linge de maison, préparation des repas, astiquer, faire la vaisselle, repasser, dépoussiérer, faire les courses, etc., d'autant plus dans un contexte historique qui accorde de plus en plus de place à l'hygiène. Cette conception du foyer trouve son origine dans l'idéalisation bourgeoise du foyer. L'homme qui réussit est celui qui gagne suffisamment d'argent pour que sa femme n'ait pas besoin de travailler. C'est elle qui est chargée de gérer les domestiques, l'économie du foyer, et de recevoir dignement les collègues et camarades de son époux. Cette conception bourgeoise du foyer est difficile à réaliser dans les familles modestes où les deux parents travaillent à l'extérieur pour subvenir aux besoins de la famille. C'est pour toutes ces raisons que le petit électro-ménager, promesse d'émancipation, et l'alimentation industrielle ont gagné si facilement le caddie des ménages. Les ménages modestes n'ont tout simplement pas les moyens de payer une domestique.

Rappelons que **se décharger du travail domestique est le propre du seigneur, du maître de maison. Toutes ces activités, reléguées dès que possible aux domestiques, occupent une place importante dans la vie de la femme et participent également à la maintenir dans l'ignorance.** Les femmes, qu'elles travaillent ou pas, sont encore bien souvent les domestiques de l'époux et des enfants. Le travail domestique effectué par les femmes participe à ce que les hommes s'investissent dans la sphère productive et politique, cela leur permet également de bénéficier de plus d'heures de

loisir, et de se consacrer plus au travail intellectuel. Tandis que les femmes ont bien souvent une deuxième journée de travail, lors de laquelle elles doivent réaliser des tâches majoritairement ingrates [ou considérées comme telles]. Un salaire domestique n'est pour autant pas souhaitable, aussi, les féministes revendiquent plutôt une véritable coopération, c'est-à-dire le **partage des tâches ménagères et des soins apportés aux enfants**⁶⁶.

« Les femmes réalisent 73 % de la cuisine, 85 % du linge, 93 % du repassage, 77 % du ménage, 74 % du soin aux enfants, 73% du suivi scolaire. Le travail domestique représente 19,6 heures de travail pour les femmes contre seulement 7,3 heures pour les hommes⁶⁷. »

Les hommes sont tout aussi aptes que les femmes à participer équitablement à toutes ces tâches domestiques.

b) Exploitation par la société

Le féminisme lutte également contre la **division sexuelle du travail** et les **inégalités de revenus**⁶⁸.

La division sexuelle du travail avait exclu les femmes de certains corps de métiers. Accaparement des métiers dits masculins par les hommes, stéréotypes sexuels et socialisation genrée sont les principales raisons pour lesquelles les femmes sont encore très majoritaires dans les métiers dévalorisés que sont ceux de la domesticité et du soin⁶⁹.

« Les femmes représentent 87 % des infirmières, 91 % des aides-soignantes, 96 % des aides à domicile, 73 % des agentes d'entretien, 76 % des caissières et vendeuses – des métiers dans lesquels elles sont souvent payées au Smic avec des temps partiels subis⁷⁰. »

Il est nécessaire de niveler vers le haut les salaires des métiers peu qualifiés et fortement marqués par la spécialisation sexuelle, augmenter tous les bas salaires et mieux reconsidérer ces métiers « féminins » qui sont fondamentaux.

À poste comparable, une femme est payée (en équivalent temps plein) en moyenne 4,3 % de moins qu'un homme⁷¹. Cela s'explique vraisemblablement par une moindre ancienneté des femmes dans leur entreprise, du fait de temps partiels et de périodes sans emploi pour s'occuper du foyer et des enfants, tâches assignées aux femmes.

Enfin, lors de candidature pour des postes à responsabilité, les candidats, du fait des préjugés, sont jugés différemment selon le sexe, les employeurs valorisant plus spontanément les hommes que les femmes⁷².

IV/ Autonomie des femmes

a) L'obstétrique

66 L'histoire oubliée des femmes au foyer, documentaire: <https://www.dailymotion.com/video/x8c6q78>

67 Piques C., *Déviriliser le monde. Demain sera féministe ou ne sera pas*, éditions Rue de l'échiquier, 2022

68 <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux> ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7457170>

69 Jany-Catrice, Florence. « La dévalorisation des services « relationnels » dans les pratiques et les conventions dominantes », *L'Homme & la Société*, vol. 163-164, no. 1-2, 2007, pp. 15-34.

70 Céline Piques, op.cit.

71 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132> ; <https://www.lejournaldesentreprises.com/article/de-la-remuneration-au-conge-parental-la-place-des-femmes-au-travail-encore-marquee-par-les-2090828>

72 <https://www.sorbonne-universite.fr/actualites/les-stereotypes-de-genre-agissent-tous-les-niveaux>

Le mariage permettait de contrôler le corps des femmes en vue d'assurer le père de famille sur sa descendance. Pour consolider cette appropriation, des médecins ont maintenu les femmes dans l'ignorance de leur propre corps, et leur ont interdit [toute pratique médicale et obstétricale](#)⁷³. Les féministes luttent pour que les femmes se réapproprient ces connaissances et leur fécondité. Ce qui implique de lutter contre les [violences obstétricales](#)⁷⁴ et de défendre le savoir des sages-femmes :

« (...) l'**émancipation des sages-femmes** cache l'émancipation possible des femmes. Celle de leur santé ainsi que la réappropriation de la naissance, tenant compte de leurs propres savoirs, compétences et ressources, en dehors de toute stigmatisation par la pathologie ou le risque. De sorte que les demandes des sages-femmes rejoignent celles des femmes pour des lieux de naissance alternatifs, avec les **maisons de naissance**, l'accompagnement de l'**accouchement à domicile** et des parcours de santé dans le suivi des femmes⁷⁵. »

Cela implique également de défendre le droit à l'**avortement**.

L'avortement a longtemps été interdit aux femmes par :

- le mépris antique pour les femmes ;
- la volonté des pères, des maris et de l'État, de contrôler leurs corps ;
- l'intrusion de l'État dans toutes les sphères de la vie ;
- le développement du processus capitaliste de dépossession de l'autonomie des personnes et des foyers ;
- la volonté de contrôle monopolistique par la médecine (corporation historiquement masculine) du domaine de la procréation (historiquement géré de manière autonome par les femmes) ;
- les politiques natalistes pour produire des soldats pour la Nation ;
- un puritanisme qui tranche mal un véritable dilemme moral.

En effet, l'avortement est un acte grave car il met fin à la vie d'un être humain en devenir. Il est difficile d'établir précisément ce qu'est la vie, d'où vient la conscience et quand. Assurément, à partir d'un certain degré de développement, le fœtus ressemble clairement à un bébé, ressent les sensations et émotions de sa mère, etc. À un tel stade de développement, un avortement ne devrait être pratiqué qu'en cas de mise en danger de la mère.

Avant ce stade de développement, nous estimons que la décision face à ce dilemme moral doit être prise non pas par la société mais par les parents et, en dernier ressort, par la mère. D'autant que subir une grossesse que l'on ne veut pas est très difficile à vivre.

Nous défendons donc un droit à l'avortement, jusqu'à une durée de grossesse qui reste à déterminer au mieux.

La société devrait toutefois faire en sorte que les femmes ne soient pas amenées à avorter pour des raisons de difficultés financières ou autre.

Il faudrait aussi valoriser l'alternative que constitue l'accouchement anonyme⁷⁶. L'abandon est un traumatisme pour l'enfant, et parfois aussi pour la mère et/ou le père, donc devoir choisir entre

73 <https://lesruminant-e-s.fr/2022/11/23/appropriation-de-la-sante-et-eugenisme-ana-minski/>

74 <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/actes-sexistes-durant-le-suivi-gynecologique-et-obstetrical-reconnaitre-et>

75 https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/24/la-palme-du-patriarcat-revient-a-un-rapport-de-l-inspection-generale-des-affaires-sociales-sur-les-sages-femmes_6095832_3232.html

76 https://www.lemonde.fr/famille-vie-privée/article/2016/07/03/l-accouchement-sous-le-secret-une-specificite-francaise_4962761_1654468.html

avorter ou abandonner l'enfant est un choix cornélien, dont il nous semble tout de même que la moins mauvaise solution est de laisser au futur enfant la possibilité de vivre, même une vie difficile.

Enfin, il est possible de réduire les probabilités de se retrouver face à un tel dilemme, en nous réappropriant la connaissance de nos corps, et notamment les méthodes naturelles de contraception.

b) Couple et famille

De nos jours, dans les couples, ce sont encore très majoritairement les femmes qui cessent de travailler pour prendre soin des bébés au delà du congé maternité (55 % des mères cessent de travailler contre 12 % des pères). Même quand elles bénéficient du congé parental, qui s'élève à 428 euros, elles perdent toute indépendance financière, quittent le marché de l'emploi et ont plus de difficultés par la suite à retrouver un ou à valoriser leur carrière.

Lors de séparations des parents, les femmes souffrent bien plus que les hommes d'une perte économique conséquente. En cas de divorce, les mères ont majoritairement (72 %) la garde des enfants (souvent d'un commun accord entre les parents), ce qui implique de diminuer les heures de travail, voire d'arrêter de travailler pour prendre soin de leurs jeunes enfants.⁷⁷ En 2023, on compte deux millions de familles monoparentales. Dans 82 % des cas, elles sont formées d'une mère avec ses enfants⁷⁸. Les familles monoparentales sont les plus touchées par la précarité. Près de quatre familles monoparentales sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté et se trouvent en situation de privation matérielle et sociale⁷⁹. Les minima sociaux, les allocations familiales et logement évitent à une partie de ces familles de vivre dans l'extrême dénuement. En effet, les monoparents sont deux fois plus touchés par le chômage et sont plus souvent employés à temps partiel.

Les pensions alimentaires⁸⁰ sont déduites de l'impôt du parent qui les verse mais augmentent l'impôt du parent qui les reçoit⁸¹. Les collectifs et associations proposent de **recalculer les pensions alimentaires selon** les besoins élémentaires des enfants et qu'elles ne soient **plus imposables**.

Rallonger et valoriser le congé parental d'éducation⁸². Le congé parental actuel est de **trois ans** (une somme de 428 euros pour un des parents qui a un emploi depuis au moins un an), ce qui signifie qu'à partir de trois ans l'enfant est considéré comme pouvant être séparé de ses parents et confié à des crèches ou des nounous. La nouvelle proposition du gouvernement d'Emmanuel Macron est de réduire ce congé parental à 6 mois et d'augmenter la somme perçue par les parents. Ce qui en dit long de la conception des relations humaines dans une économie capitaliste qui favorise la production de valeur par rapport aux relations humaines.

Nous pensons qu'il serait préférable de favoriser les parents qui souhaitent cesser de travailler afin de s'occuper des enfants, quitte à créer une **pension de parentalité**. Cette pension pourrait être

<https://www.ash.tm.fr/hebdo/3290/entretien/enfants-abandonnes-rendre-justice-aux-meres-de-naissance-718288.php>

Il y a en moyenne 700 accouchements anonymes par an (la plupart des enfants se feront adopter), contre plus de 230 000 avortements.

77 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6051322>

78 <https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales-2/>

79 Rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, Panorama des Familles d'aujourd'hui, 28 septembre 2021, p.80 ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>

80 <https://www.gouvernement.fr/actualite/desormais-le-versement-de-toutes-les-pensions-alimentaires-est-garanti>

81 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3170>

82 <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption/conge-parental-education>

attribuée à un parent n'ayant pas préalablement d'emploi. Ce parent garderait ainsi une indépendance financière par rapport à son conjoint⁸³.

Individualiser les aides sociales pour augmenter les revenus du couple et pour l'indépendance financière de chaque conjoint (RSA, AH, prime à l'emploi) comme ce qui se fait déjà dans tous les autres pays européens⁸⁴.

Améliorer le statut de parent isolé pour toute personne ayant la charge principale ou exclusive d'un ou plusieurs enfants afin de lui accorder des droits spécifiques pour l'aider à lutter contre la précarité⁸⁵.

V/ Les effets de la masculinité prédatrice touche tout le monde

a) Les enfants

Cette masculinité prédatrice étouffe, aliène, les enfants qui subissent de ce fait de nombreuses violences (viols, incestes, pédocriminalité, violences dans les institutions, etc.)

Le féminisme lutte pour que garçons et filles soient élevés autrement, pour que les adultes se concentrent davantage sur les aptitudes et les centres d'intérêt des enfants que sur leur sexe, pour que la singularité de chaque être humain soit reconnue. La **socialisation proposée par les féministes** consiste à aider les enfants à acquérir des qualités humaines communes, et ce quel que soit le sexe de l'individu : capacité raisonnée, empathie, force physique et mentale, compréhension des sentiments et des émotions pour porter un jugement correct sur les événements et les relations.

Comme le prouvent de récents propos d'Emmanuel Macron, et malgré le droit à l'IVG et à la contraception, la politique française est toujours nataliste⁸⁶. Les politiques natalistes ont toujours privilégié le nombre d'enfants en vue de répondre à une demande toujours croissante de main d'œuvre et de soldats. **Une politique nataliste ne vise pas l'intérêt de l'enfant mais celui de la Patrie.**

Les très jeunes enfants, en tant qu'individus, ne sont pas considérés par l'État comme des personnes importantes qui ont impérativement besoin, les six premières années de leur vie, de la protection, des soins et de l'amour de leurs parents. Leurs parents sont poussés à se soumettre à l'injonction de confier leur enfant à des crèches ou des nourrices pour obéir à ce que le capitalisme et le marché du travail leur imposent au mépris des besoins affectifs de l'enfant. S'ils choisissent de garder l'enfant à la maison, ils doivent quitter leur emploi et subir la précarité économique.

Rallonger le congé paternité est également un moyen pour les hommes de développer le paternage et de consolider les liens affectifs avec leur enfant⁸⁷.

83 https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/fiscalite-pensions-alimentaires-conge-paternite-cinq-propositions-pour-deviriliser-le-monde-20220212_VXV2BNK7IBEBNOE5A2CL6UKX3U/

84 Céline Piques, *op.cit.*

85 <https://www.capital.fr/votre-argent/parent-isole-personnes-concernees-fiscalite-et-aides-1429373> ; https://blogs.mediapart.fr/collective-des-meres-isolees/blog/110923/proposition-de-loi-pour-la-creation-dun-statut-de-parent-isole?at_medium=custom3&at_campaign=66#_ftn1

86 <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption/duree-du-conge-maternite/conge-maternite-salariee>

87 <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption/conge-paternite-accueil-enfant>

Rallonger le congé maternité permettrait également de prendre correctement soin de l'enfant qui est généralement séparé trop tôt de sa mère⁸⁸.

Par ailleurs il est possible d'établir un **revenu d'instruction en famille** pour un parent qui ferait l'instruction d'un enfant à la maison et/ou dans son quartier en coopération avec d'autres parents.

Instaurer un tarif national et dégressif selon le quotient familial, pour aider les parents qui n'ont d'autres choix que de placer leur enfant dans une crèche conventionnelle ou familiale, et plus particulièrement les crèches parentales et associatives qui permettent de développer une solidarité entre parents⁸⁹.

Les droits des enfants à bénéficier des meilleurs soins et de l'affection indispensable pour qu'ils deviennent des adultes conviviaux⁹⁰ est également un combat féministe. Les liens entre maltraitance dans l'enfance et comportements dangereux à l'âge adulte ayant été prouvés par de nombreuses études⁹¹. N'oublions pas que les garçons subissent aussi très tôt des violences dans le cadre familial⁹² et dans les différentes institutions de l'État⁹³. La rivalité entre garçons, encore trop souvent valorisée par les adultes et génératrice de traumatismes, participe à créer une masculinité agressive et prédatrice. Le nombre de garçons de plus de 15 ans et d'hommes victimes de violences physiques (hors cadre familial), violences commises très majoritairement par d'autres hommes, est toujours à peu près le double de celui des femmes⁹⁴.

Il est important de ne pas oublier les enfants pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Victimes d'abandons et/ou de maltraitance, ils garderont des séquelles toute leur vie et garderont, pour un nombre important d'entre eux, des comportements « asociaux » violents et conflictuels⁹⁵.

Dénoncer cette socialisation à la masculinité stéréotypée qui détruit les capacités empathiques de nombreux garçons est aussi un combat féministe.

Il est également important de ne pas laisser le « paternalisme » étatique gérer l'éducation des enfants. Le développement d'une solidarité entre parents, de l'instruction en famille sont aussi des solutions à apporter pour que les enfants bénéficient de l'amour et du soutien d'une communauté d'adultes qui accordent autant d'importance au travail intellectuel que manuel, au partage plutôt qu'à la compétition.

b) Les hommes

Prendre en compte les analyses féministes permet aux hommes de comprendre qu'ils sont eux aussi victimes de la culture patriarcale. En effet, socialiser les garçons de telle manière à ce qu'ils correspondent aux stéréotypes du genre masculin - qui valorisent la rivalité, la compétition, qui méprisent l'empathie et l'émotion – participe à étouffer une partie de leur humanité, et à recevoir et/ou commettre de la violence.

88 <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption/duree-du-conge-maternite/conge-maternite-salarie>

89 Prades J. et Costa-Prades B., *L'économie solidaire : Prendre sa vie en main*, Toulouse, Milan, « Les essentiels », , 63

90 Référence ici à La convivialité d'Ivan Illich.

91 Miller A., *C'est pour ton bien*,

92 https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/Essentiel_218_violences_familiales.pdf

93 Marro, C. (2013). Sylvie Ayrat, *La fabrique des garçons. Sanctions et genre au collège*, puf, Paris, 2011, 205 pages. Travail, genre et sociétés, 29, 192-198. <https://doi.org/10.3917/tgs.029.0192>

94 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763557?sommaire=5763633#tableau-figure3>

95 https://www.youtube.com/watch?v=GTs0kqw_2_k

Les hommes peuvent (et devraient) se revendiquer féministes, c'est-à-dire pour l'émancipation des femmes, autrement dit pour la dignité humaine, contre l'exploitation, pour laisser les individus (quel que soit leur sexe) devenir ce qu'ils veulent.

c) Les prolétaires

Le capitalisme est un système économique de prédation (dans le sens de pillage) et de domination qui réduit les capacités d'autonomie des êtres vivants. Or la prédation et la domination sont précisément des qualités attribuées au masculin, à la virilité. Cette masculinité prédatrice opprime les « masses » sociales, catégorisent les individus entre supérieurs et inférieurs, bons et mauvais, forts et faibles, citadins et cul terreux, possédants et voleurs, généralant toujours plus de rivalité et de xénophobie. Lutter contre le capitalisme et contre la domination masculine est ainsi lié et passe notamment par le rejet des « qualités » dites masculines : agressivité, rivalité, esprit de conquête.

d) La nature et les animaux

La réification s'étend à tout le vivant et trouve son origine dans la domestication animale, c'est-à-dire dans le contrôle de la reproduction des animaux d'élevage. Les techniques expérimentées sur les animaux sont appliquées aux humains. Domestication et façonnement tout le vivant est une des (dernières ?) étapes du capitalisme⁹⁶. L'exploitation et l'étendue de cette réification est une des causes majeures des problèmes éthiques, sociaux et écologiques.

La lutte féministe ne pourra vaincre qu'en détruisant le paradigme de notre société fondée sur la réification des femmes, des enfants et des autres espèces. C'est cette aspiration de seigneur à se libérer des tâches domestiques qui participe à l'innovation toujours plus poussée de machines et robots, promesse folle de délivrance, voire de désincarnation, via le monde virtuel. Nous pensons qu'il est nécessaire de revaloriser ce qui est de l'ordre de la subsistance et de la sphère dite « domestique ».

Il nous semble qu'il n'existe pas d'organisation féministe (française ou internationale) qui défende à la fois la socialisation non genrée, l'abolition de la prostitution, l'interdiction de la pornographie, de la reproduction artificielle, du voilement des enfants et du voilement intégral, des opérations et traitements de « changement de sexe ». Si vous aussi vous pensez qu'il est nécessaire de créer une nouvelle organisation pour développer une véritable force politique *féministe radicale*, écrivez-nous pour que nous nous mettions en lien : lesruminants@protonmail.com

Si vous êtes également contre la domestication animale vous pouvez rejoindre l'organisation existante : ERI ([Écologie Radicale Incivilisée](#)).

Ana Minski

Contribution : **William Le Garrec**

Relecture et correction : **Lola**

lesruminants.com

96 <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/medecine-revolution-scientifiques-creent-embryon-humain-synthetique-107606/>